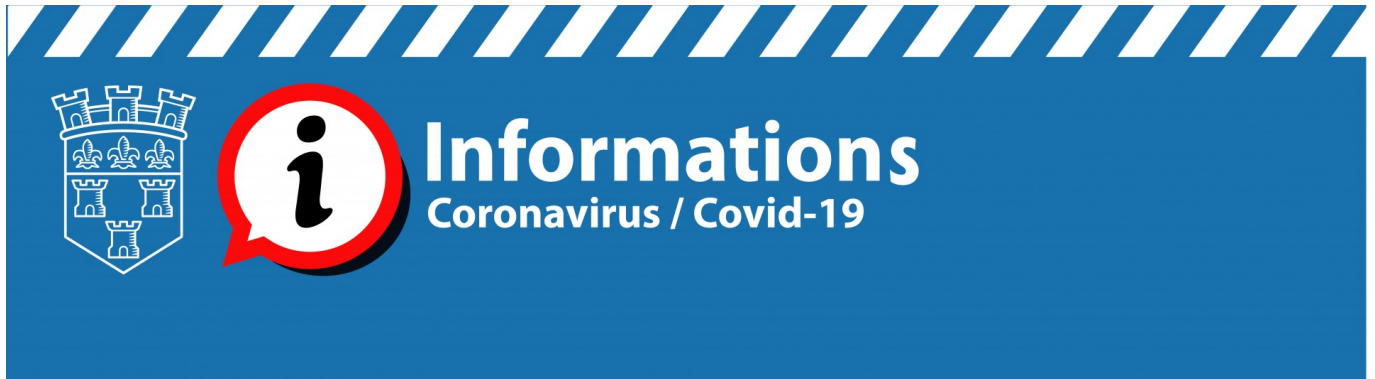


Un déconfinement progressif en 3 étapes



— ÉTAPE 1

28 novembre

- Ouverture des commerces et services à domicile jusqu'à 21h, protocole sanitaire strict
- Promenade et activité physique en extérieur autorisées dans un rayon de 20 km et pour 3 heures

- Activités extra-scolaires en plein air autorisées
- Offices des cultes strictement limités à 30 personnes maximum



Le 24 novembre, le Président de la République s'est exprimé sur les étapes progressives du déconfinement :

28 novembre : ADAPTATION DU CONFINEMENT

maintien du système d'attestation dérogatoire pour les déplacements impérieux avec maintien du télétravail quand cela est possible

autorisation des activités physiques et des promenades dans un rayon de 20 km et pour une durée maximum de 3h

autorisation des activités extra-scolaires en plein air

ouverture des commerces et services à domicile jusqu'à 21h dans le cadre d'un protocole sanitaire strict dont les librairies, les disquaires ou encore les bibliothèques

offices des cultes limités à 30 personnes maximum

— ÉTAPE 2

15 décembre

Si les objectifs sanitaires sont atteints



- Fin du confinement
- Activités extrascolaires en intérieur autorisées
- Couvre-feu instauré de 21h à 7h sur l'ensemble du territoire, à l'exception des 24 et 31 décembre
- Ouverture des salles de cinéma, théâtres, musées dans le cadre de protocoles sanitaires stricts

15 décembre : FIN DU CONFINEMENT SI LES CONDITIONS SANITAIRES LE PERMETTENT (moins de 5000 contaminations/jour)

fin des attestations et déplacements entre régions autorisés

instauration d'un couvre-feu de 21h00 à 07h00 du matin à l'exception des réveillons du 24 et 31 décembre

réouverture des salles de cinéma, théâtres et musées

reprise des activités extra-scolaires en intérieur

interdiction des rassemblements sur la voie publique

— ÉTAPE 3

20 janvier

Si les objectifs sanitaires sont atteints

→ Ouverture
des restaurants
et des salles de sport

→ Reprise des cours
intégralement
en présentiel au lycée,
puis 15 jours plus tard
dans les universités



20 janvier : NOUVELLES OUVERTURES SI LES CONDITIONS SANITAIRES LE PERMETTENT

ouverture des salles de sport et des restaurants

reprise des cours en présentiel pour les lycées et, si les conditions sanitaires se maintiennent,
reprise des cours en présentiel dans les universités 15 jours plus tard

possible réouverture des stations de ski courant janvier

N'oubliez pas : le port du masque est toujours obligatoire sur l'ensemble du territoire de la commune de Montereau, et la distance entre les personnes est une barrière complémentaire pour éviter les contaminations.

N'oubliez pas non plus : l'attestation obligatoire pour tout déplacement à l'extérieur de chez vous

<https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>